LA SEYNE SUR MER

DÉPARTEMENT
DU VAR
.
ARRONDISSEMENT
TOULON
.
DÉMOCRATIE LOCALE
.

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-EST

RÉUNION PLÉNIÈRE

MERCREDI 04 DÉCEMBRE 2013

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

17H30

Pôle Proximité Population Prévention
Service Vie des Quartiers
Tél. : 04 94 06 96 54
Fax. : 04 94 06 95 50

Présents.-

Pour le Conseil Municipal.-

Monsieur le Maire
Martial LEROY, Adjoint de Quartier délégué au secteur Centre-Est
Claude ASTORE, Adjoint au Maire délégué aux Infrastructures et à l'Urbanisme
Florence CYRULNIK, Adjointe au Maire déléguée au Patrimoine et à la Culture
Annie MARTIN-GHIBAUDO, Adjointe au Maire déléguée à la Santé et à l'Hygiène
Michel REYNIER, Adjoint au Maire délégué à la Qualité de Ville
Marie VIAZZI, Conseillère municipale déléguée à la Voirie et l'Éclairage public
Alain CHAPPARO, Conseiller Municipal

Pour le Conseil de Quartier Centre-Est.-

Franck BELLOCQ, Jacques BERTHET, Eric BOUCHE (CIL des Mouissèques), Gilbert BRESSAN (CIL des Mouissèques), Christophe CHARLIER, Robert CHIANTARETTO (Foyer CRESP), Geneviève COMBALUZIER, Pauline COOPER, Daniel COZZANI, Annick FOUCHARD, Michel JAMBOU, Joëlle JEGOU, Cécile JOURDA (AMIQ), Marcel LHACENE, Yolande LE GALLO (HPS), Claire LOFFREDA (AMIQ), Cécile MUGUET, François PEYRE, Michelle PIERROPAN, Marc QUIVIGER (CIL La Seyne Centre Ville).

Pour l'administration.-

Thierry DALMAS, Directeur Général des Services
Marcel-Paul MAGAGNOSC, Directeur des Services Techniques
Roger TIRION, Responsable Démocratie Participative/allô La Seyne
Katia ASINS, Responsable Vie des Quartiers
Anne DOURVILLE, Animatrice Vie des Quartiers,
Virginie VASSORT, Secrétariat Conseil de Quartier Centre-Est/Vie des Quartiers
Marie-Paule SILVY, Responsable Infrastructures
Michèle PERRIN, Responsable Habitat et Patrimoine Architectural
Nathalie MILAN, Habitat et Patrimoine Architectural

On enregistre la présence.-

Sandra JOIGNEAU, Véronique WOOD, WOOD et Associés
Matthieu MIRALLES, Bureau d'étude CITADIA

Daniel BRUGERE, Conseiller de Quartier Ouest
Armelle FROMENT, Conseillère de Quartier Sud

Andrée BENSOUSSAN (HPS), Nathalie BICAIS, Marc CHARBONNIER, Xavier DE GAULEJAC (entrepreneur Robin Marine Technopôle Brégaillon), Marc GALEY, Marcel GUENILLOT (président Conseil Syndical Port Tamaris) Michel GOLIN, Catherine JOSSE, Denise REVERDITO, René REVERDITO, Jacques TOULLIER.

La presse locale

Excusés.-

Fanny MAGAGNOSC-VANNI, D.G.A.S, Responsable Pôle Population, Proximité Prévention,

André BARBERO, Christian BODARD, Jacky CARUSO, Amélie COLIN, Annick DALLEST, Christian FESTOU, Michel IMBERT, Céline IVALDI, Monique JACOB, Manuel MARTINS, Annie PALANGIE, Jérôme PALANGIE, Andrée PATIES (CIL des Mouissèques), Odile PAVILLON, Josiane PENTAGROSSA, Emmanuel POISSY, Philippe QUETU, Denise VANROBAYS, Conseillers de Quartier Centre-Est.

ORDRE DU JOUR :

• Présentation d'un projet national « Plus d'arbres, plus de vie » porté par l'AMIQ (Association Maison Intergénérationnelle de Quartier)

• Présentation du projet AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)

• Présentation du schéma directeur d'aménagement de la corniche de Tamaris

• Etat d'avancement des projets en cours dans les différents groupes de travail du Conseil de Quartier (rue Fornoni, quartier La Canourgue, propreté au centre ville, fête de quartier centre ville)

• Questions/informations diverses

Martial LEROY, adjoint de quartier Centre-Est ouvre la séance. Il remercie M le Maire et les participants qui ont répondu présents à son invitation.

1 - Présentation d'un projet national « Plus d'arbres, plus de vie » porté par l'AMIQ (Association Maison Intergénérationnelle de Quartier).

Claire LOFFREDA, animatrice de la structure présente le projet.

PLANTAFOND : Des Arbres dans la Ville

Plus d'arbres, plus de vie est une action nationale (282 projets en France).

Cette action citoyenne portée par les enfants du Jardin Malin s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Les objectifs du projet :

- Favoriser l'éducation à l'environnement pour et par les habitants du centre ville
- Rassembler les acteurs du territoire autour d'un projet de plantation

Les partenaires associés :

- La ville de La Seyne-sur-Mer : les services de Démocratie Locale et Espaces Verts
- L'Association les Amis de Janas
- Le CLPP Martini et l'Espace Jean Zay
- Tous les seynois volontaires

Les actions prévues :

- Square Abbé Pierre, le Samedi 22 Février 2014

Les constats sur le lieu : peu entretenu/arboré, déjections canines, mise en place d'un espace clos pour les chiens et peu fréquenté.

La volonté : embellir le lieu, appropriation, lieu de détente et de rencontres.

L'action, plantations, animations autour de l'écologie, land'art et dégustation de fruits de saisons sur un temps festif en matinée, temps du marché provençal.

- Fort Napoléon, le Jeudi 27 Février 2014

Les constats sur ce lieu : tempête 2012/2013, problème de régénération de la forêt.

La volonté : reboiser, impliquer les enfants, transmission de savoirs et savoirs faire.

L'action : plantations, histoire de la forêt, protection de la nature et goûter collectif.

2 - Présentation du projet AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)

Florence CYRULNIK, Adjointe au Maire déléguée au Patrimoine et à la Culture, présente le projet en présence du bureau d'étude CITADIA et de l'agence WOOD et Associés.

De la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) à l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

Balaguier, Tamaris, Les Sablettes : un ensemble remarquable.

Une histoire exceptionnelle, de grands noms : Richelieu, Vauban, Bonaparte, Georges Sand, Michel Pacha, Frères Lumière, Pierre Lotti, Claude Farrère, Jean Cocteau, Fernand Pouillon, ...

Un site remarquable : un paysage alternant croupes boisées et franges littorales lagunaires à l'entrée de la rade de Toulon.

Des architectures éclectiques et un urbanisme de loisir majeur : village des Sablettes, domaines et villas de Tamaris entourés de parcs.

Un patrimoine défensif côtier unique : le fort de Balaguier protégé au titre des Monuments Historiques, le fort de l'Eguillette et le fort Napoléon.

Une ambiance intimement liée aux activités maritimes : l'aquaculture, l'aviron, les plages, la pêche et les ports : Tamaris, le Manteau, Balaguier et la Petite Mer.

Une offre culturelle de qualité : Villa Tamaris Centre d'Art, le fort Balaguier, le fort Napoléon, le Pôle National des Arts du Cirque, …

La ZPPAUP approuvée en 2005.

8 secteurs identifiés sur la frange littorale et son arrière plan :

- Secteur 1 - Eguillette , porte d'accès à ce site remarquable, massif rocheux entre la corniche de Bois Sacré et la corniche Bonaparte
- Secteur 2 - Anse de Balaguier, amphithéatre accompagnant l'anse de Balaguier compris entre la corniche Bonaparte à l'Est et le du Manteau à l'Ouest.
- Secteur 3 - Pointe de Balaguier et du Manteau, croupe boisée et coteaux entre la corniche Michel Pacha et la voie des collines, les chemins du Manteau et de Gauran au Nord.
- Secteur 4 - Tamaris/Pacha, ensemble patrimonial majeur, cœur de la station climatique de Tamaris.
- Secteur 5 - Croûton/Godinot, frange littorale d'anciens marais asséchés, cette entité fait le lien entre le quartier de Tamaris et le village des Sablettes.
- Secteur 6 - Les Sablettes, ce secteur comprend le village des Sablettes reconstruit par Fernand Pouillon et ses abords.
- Secteur 7 - Fort Napoléon, secteur marqué par la présence du fort Napoléon au sommet de la crête boisée.
- Secteur 8 - Corniche, ruban de terre qui s'étend sur plusieurs kilomètres de littoral, corniche de Bois Sacré, corniche Bonaparte, corniche Michel Pacha et corniche Pompidou.

Qu'est ce qu'une AVAP ?

L' AVAP est une servitude d'utilité publique. Elle s'impose aux documents d'urbanisme c'est à dire au PLU (Plan Local d'Urbanisme) suite au Grenelle II, l'AVAP remplace la ZPPAUP.

Objets des AVAP : promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces, dans le respect du développement durable, fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Les motifs de la révision de la ZPPAUP en AVAP.

L'AVAP s'inscrit dans la continuité du dispositif de la ZPPAUP de 2005.

La transformation de la ZPPAUP en AVAP permet l'actualisation réglementaire nécessaire (développement durable et l'extension par un nouveau secteur maritime et côtier afin de prolonger le périmètre existant sur le plan d'eau, véritable écrin paysager du site identifier par la ZPPAUP.

Les modifications apportées à la ZPPAUP.

L'étude est dirigée par la commune de La Seyne-sur-Mer, concertation avec les services de l'Etat.

L'étude est menée par l'équipe :

- Citadia, urbaniste
- Even conseil, spécialiste en environnement
- Wodd et Associés, architectes du patrimoine

La commission locale de l'AVAP est une nouvelle instance de l'AVAP, elle assure le suivi de l'étude jusqu'à son approbation puis tout au long de son application.

La refonte des documents de la ZPPAUP et l'actualisation des données :

- le rapport de présentation et son annexe : le diagnostic
- le règlement
- le plan de l'aire

L'intégration d'un nouveau volet environnemental ; diagnostic, objectifs, et prescriptions en matière d'intégration :

- des dispositifs d'exploitation des énergies renouvelables
- des dispositifs d'économies d'énergie

Un nouveau secteur maritime et côtier.

Extension du périmètre sur le plan d'eau civil, anse de Balaguier et baie du Lazaret, sur les aménagements portuaires et la frange Nord de l'isthme des Sablettes.

Sont compris dans le secteur :

- les ports de Balaguier, le Manteau, Tamaris et la Petite Mer
- le Pôle National des Arts du Cirque
- les cabanes sur pilotis et les parcs aquacoles
- les divers aménagements du littoral : appontements, cales, plages

Les objectifs du secteur 9 :

- conforter les usagers et assurer la mise en valeur des lieux historiques et traditionnels su site, port de Balaguier, Tamaris , Manteau et Petite Mer
- préserver les éléments identitaires du site, cabanes, parcs, appontements, cales, etc.
- préserver les vues sur le paysage depuis le plan d'eau et vers le plan d'eau
- assurer la mise en valeur du site en confortant son offre culturelle, lieux majeurs dans le paysage (forts, Pôle National du Cirque, …) et conforter la desserte maritime (débarcadères, quais, appontements) ancrée dans les pratiques et l'histoire du lieu.
- Protéger les principes de construction des cabanes, parcs, (matériaux, volumétrie, implantation, emprise)
- Encadrer l'amélioration des appontements existants et favoriser la création de nouveaux appontements dans l'esprit des dispositions traditionnelles
- Protéger et restaurer les rampes, cales, treuils conservés...
- Définir les possibilités d'intégration des dispositifs d'exploitation des énergies renouvelables et d'économies d'énergie
- Sur les ports, limiter les constructions nouvelles aux usages maritimes et portuaires (mas aquacoles, etc) et favoriser leur intégration dans le paysage lagunaire

Les ports historiques : le Manteau, Tamaris et le débarcadère, Balaguier et le « pré aux bateaux »

Conforter les multiples usages des sites portuaires, favoriser le cabotage et les transports maritimes et encadrer la mise en valeur de ces lieux historiques par :

- la restauration des quais en pierre, rampes d'échouage, treuils, cales, appontements, plages...
- la restauration de l'ancienne jetée à Balaguier
- l'implantation d'un chantier naval à visée patrimoniale sur le pré aux bateaux (atelier, rampe, treuil)

Le port de la Petite Mer : aménagement récent sur le site qui présente des qualités d'ambiance, une valeur d'usage exceptionnelle par sa fréquentation et une expression pittoresque dans ses appontements, ses bergers, etc...

Conforter les multiples usages des sites portuaires, favoriser le cabotage et les transports maritimes et encadrer le maintien de ce lieu pittoresque et son intégration dans le paysage lagunaire par :

- Amélioration et poursuite du port des fermes aquacoles dans l'esprit des dispositions initiales
- Encadrement des constructions futures, nécessairement liées aux activités maritimes et portuaires dans le cadre d'un projet global et dans un gabarit en RDC
- Possibilité d'aménagement d'un chenal d'avivement en harmonie avec le caractère lagunaire des dispositions traditionnelles d'appontements
- Limitation des ports à sec, structures inférieures à 3 mètres et maintien des vues sur la mer
- Maintien des caractéristiques du lieu (essences végétales)

Le Pôle National des Arts du Cirque : équipement culturel de qualité, emblématique par son expression dans le paysage des Sablettes.

Conforter les multiples usages des sites portuaires et encadrer l'expression de cette activité majeure dans le paysage :

- En limitant l'expression à des chapiteaux, image associée au Pôle National des Arts du Cirque

- En favorisant une amélioration des abords directs de la Petite Mer

Les cabanes et parcs aquacoles : intimement liées à l'histoire et au paysage du site, les fermes aquacoles s'implantent dès la fin du XIX ème siècle. Elles participent à la valeur identitaire et culturelle des baies de Balaguier et du Lazaret.

Conforter l'activité aquacole, maintenir les parcs et cabanes et l'expression de cette activité majeure dans le paysage par :

- La protection de la présence de cabanes sur le plan d'eau, selon le plan des concessions
- La protection des principes de construction des cabanes et des parcs (matériaux, volumétrie, implantation, emprise), tout en permettant un renouvellement de ces outils professionnels et en maintenant l'esprit vernaculaire et pittoresque des cabanes (couleurs et forme variées...)
- L'intégration des dispositifs d'exploitation des énergies renouvelables, éoliennes et panneaux solaires

Les appontements ponctuent le rivage et reçoivent de nombreux usages, cabotage, pêche, promenade...Souvent dégradés, ils sont constitués de pieux métaliques ou bois, de traverses ou madriers et d'un platelage bois.

Conforter les usages côtiers, favoriser le cabotage et encadrer le maintien des éléments identitaires et culturels du site par :

- Maintien des dispositions traditionnelles d'appontements (peux, bois ou métal, traverses et madriers et platelage bois)
- Restauration du parapet en pierre
- Protection du trait de côte dans un souci d'intégration paysagère des dispositifs

A la fin de la présentation, il est proposé au public de formuler ses observations.

Un habitant : quel est le devenir de l'institut Michel PACHA ?

Florence CYRULNIK répond que c'est un édifice privé qui est repéré au titre de la zone de protection renforcée dans le projet d'AVAP.

Marc QUIVIGER : pour qu'elle raison le côté Sud du « village de St Elme » étant contigu au chapiteau des arts du cirque n'est pas intégré dans le projet, une entité existe au même titre que « le village Pouillon » ?

M le Maire indique que si le périmètre avait été élargi au village de St Elme, la réglementation imposait un certain nombre d'études qui n'aurait pas permis à la Ville de rendre un dossier finalisé dans le temps imparti. Le projet en l'état permet à la Ville de bénéficier du dispositif AVAP avant le terme de la ZPPAUP. Il ajoute que rien n'interdit dès lors que l'AVAP est actée de travailler sur l'élargissement de son périmètre.

Florence CYRULNIK invite toutes les personnes qui souhaitent élargir le périmètre de ce projet à témoigner auprès de l'enquête publique et d'en expliquer les raisons en écrivant chacun quelques lignes. Il lui semble intéressant que cette enquête publique soit enrichie des témoignages des gens pour faire évoluer ce projet.

Marc QUIVIGER : est-il possible de constituer un comité consultatif sur ce projet ?

M le Maire précise qu'il est tout à fait favorable à la création d'une consultation et que des comités consultatifs, sur différentes thématiques, fonctionnent déjà depuis quelques années.

Une habitante : les parties maritimes seront-elles toutes acceptées dans l'AVAP ?

M le Maire répond par l'affirmative mais la délimitation des zones militaires et civiles de la baie du Lazaret impose des contraintes. En effet certaines fermes aquacoles se trouvent dans la zone militaire. Une discussion est en cours avec toutes les institutions maritimes pour conserver ces fermes.

Florence CYRULNIK ajoute qu'un projet de partage des zones militaires et civiles est en cours ; ce projet peut prendre 6 mois à 15 ans et bien évidemment que si un intérêt stratégique est nécessaire tout serait remis en question. Le projet d'AVAP proposé par la ville a été déclaré recevable par la DTTM (direction des territoires et de la mer). Un avis conciliant et plutôt favorable a été émis par la préfecture et la direction départementale des affaires culturelles. Ce projet va ensuite être étudié par les services concernés. Des modifications seront certainement nécessaires.

Un habitant : l'implantation des éoliennes est-elle cohérente avec le projet ?

Florence CYRULNIK affirme que les bâtiments remarquables du site terrestre ne seront pas équipés d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques. Par contre l'implantation de tels dispositifs à économie d'énergie, nécessaires au fonctionnement des fermes aquacoles, est tout à fait possible avec une insertion paysagère répondant au projet, il en existe déjà.

Nathalie MILAN informe l'assemblée que tout au long de l'élaboration du projet un cahier de remarques est à disposition de la population à la Maison de l'Habitat. La consultation continue.

Pour un complément d'information, le projet est consultable sur le site officiel de la Ville de La Seyne-sur-Mer, onglet « Urbanisme » ZPPAUP/AVAP.

3 - Présentation du schéma directeur d'aménagement de la corniche de Tamaris

Thierry DALMAS, Directeur Général des Services, présente ce grand projet de ville visant à valoriser le patrimoine architectural et culturel. Ce projet ambitieux (5 ans d'étude) mais réaliste va nécessiter des moyens financiers importants et de nombreux partenaires. L'objectif premier est de rendre prioritaire les modes doux et piétons par rapport aux voitures, favoriser le transport en commun et développer les navettes maritimes.

Marcel-Paul MAGAGNOSC, Directeur des Services Techniques indique qu'une étude de flux de circulation est en cours du centre ville à St Mandrier dans les deux sens.

Le grand projet se décompose en quatre secteurs autour du site des anciens chantiers navals jusqu'aux Sablettes en tenant compte de la qualité de la vie dans chaque séquence.

- Secteur 1, « La Seyne XXI » :

Du centre ville (ou La Porte Marine) au quai des Douanes (ou la Porte de La corniche).

- Un boulevard apaisé en trois séquences : La Porte Marine, nouveau port/espace culturel et Grimaud/Bois sacré.
- Des espaces porteurs de renouveau urbain et économique
- La restructuration du rétro-littoral
- Parcourir facilement la ville : vers un nouveau maillage des espaces

- Secteur 2, « Le temps suspendu » :

Un site en développement de La Porte de La Corniche au Port du Manteau.

- Sept séquences : Porte de La Corniche, Fort de l'Eguillette, Jardin des Cannets, tradition de pêcheurs et vie balnéaire, un site en mutation, Fort Balaguier/esplanade Sébille et Port du Manteau
- Révéler le grand paysage de l'Anse de Balaguier
- Valoriser la mémoire de la défense côtière de la Rade, la tradition des pêcheurs et conforter la vie balnéaire
- Des lieux identitaires porteurs de projets dans un espace resserré
- Organiser un maillage doux et renforcé des lieux terrestres et maritimes

- Secteur 3,« Génie des lieux, lieu des génies » :

Du Port du Manteau à la Petite Mer

- Quatre séquences : le Manteau, les jardins de Michel Pacha, le parc du Crouton et la Corniche Sud
- Révéler le grand paysage de la Baie du Lazaret
- Valoriser le patrimoine identitaire et exotique de la station balnéaire de Michel Pacha
- Côté terre, construire le récit des lieux
- Côté mer, préserver et valoriser le patrimoine maritime et aquacole de la Baie du Lazaret
- Organiser une promenade rythmée valorisant les hauts-lieux identitaires de la Corniche.

- Secteur 4,« L'entre-deux mers » :

De la Petite Mer à St Elme

- Une séquence
- Affirmer la singularité patrimoniale et géographique du site
- Valoriser la vie balnéaire des Sablettes, au côté des petits plaisanciers et du patrimoine de Fernand Pouillon
- Requalifier cet espace d'articulation
- Adoucir le traitement de l'espace public
- Repenser la place de la voiture

• 4 - État d'avancement des projets en cours dans les différents groupes de travail du Conseil de Quartier (rue Fornoni, quartier La Canourgue, propreté au centre ville, fête de quartier centre ville).

- **Thématique Cadre de Vie**

Information sur le projet «Fornoni/La Fontaine »

Les conseillers de quartiers ont travaillé sur ce projet ayant pour objectif la sécurisation des piétons autour du groupe scolaire et créer quelques places de stationnement supplémentaires

Une partie de la rue Fornoni été mise en sens unique, une période d'essai a débuté depuis le 21 octobre dernier

Une information a été réalisée par flyer auprès des riverains, enseignants et parents d'élèves et deux cahiers de remarques mis à disposition du public au Guichet Unique, parc Malsert et au Comptoir Citoyen, rue Taylor.

Il est proposé de poursuivre la consultation jusqu'à la fin des vacances de Noël

Martial LEROY indique que les remarques des riverains seront d'abord pris en considération pour préserver leur cadre de vie.

Marcel-Paul MAGAGNOSC informe l'assemblée qu'un plateau traversant va être réalisé sur l'avenue Général Carmille au niveau de l'intersection avec la rue Fornoni.

Information sur le projet « La Canourgue »

Des problématiques de circulation et stationnement ont été constatés sur le quartier. Les conseillers de quartier ont porté une première réflexion sur un plan de circulation avec mise en sens unique de certaines voies pour création de stationnement. Certains riverains ne semblent pas favorables à un changement d'habitudes. Les conseillers de quartier proposent d'attendre des propositions du service Infrastructures pour organiser une réunion avec les habitants et peut-être trouver un consensus.

Aucune remarque soulevée sur ces deux projets.

Groupe de travail propreté au centre-ville

Présentation des axes de travail définis lors de la réunion du collectif d'animation du 7 novembre dernier.
- Ordures ménagères et tri sélectif
- Nettoyage des rues et déjections canines
- Nuisibles (rats, pigeons...)

La première réunion est prévue le **Mardi 17 Décembre 2013 à 18h00 au Comptoir Citoyen** (rue Taylor).

Tous les conseillers de quartier sont conviés à participer à la réflexion
Florence CYRULNIK intervient sur la problématique des pigeons. Elle indique qu'elle a reçu un certain nombre de courriers d'administrés soulevant des désastres sur les façades et des soucis de santé. Elle est tout à fait favorable à une réflexion.

M le Maire informe les participants qu'un dispositif appelé pigeonnier contraceptif lui a été présenté par un habitant. Le but d'un pigeonnier est de réguler le nombre de colonies et de sédentariser la colonie. Plusieurs villes françaises en ont déjà installés. Il propose d'étudier la possibilité d'implantation de tels pigeonniers à La Seyne-sur-Mer.

- **Thématique Lien Social**

Information sur le projet « fête de quartier » 2014

La première fête de quartier du centre ville organisée par le conseil de quartier a eu lieu le 28 juin 2013 pour l'ouverture de la Fête de la Ville. Trois places du centre ville ont été animées (spectacles et divers artistes exposants).

L'objectif est de créer du lien social, valoriser les habitants et les commerçants du quartier.

Il est proposé de reconduire cette manifestation pour l'ouverture de la Fête de la Ville 2014.

Les conseillers de quartiers et les habitants qui le souhaitent sont invités à rejoindre le groupe de travail.

- **Questions diverses**

Annick FOUCHARD déplore les problèmes rencontrés lors de l'utilisation de la poubelle enterrée réservée aux particuliers, quai Hoche. L'orifice étant trop étroit, les sacs l'obstrue, les poubelles sont donc déposées à côté. Elle demande si une clé peut être remise aux habitants ou indiquer son mode d'emploi à l'aide d'un affichage.

Martial LEROY précise que l'ouverture de ce type de poubelle est réglementée.

Marcel-Paul MAGAGNOSC indique que ce sont les premières poubelles enterrées à La Seyne-sur-Mer. Une réservée aux commerçants qui fonctionne très bien et une pour les particuliers. Les nombreux réseaux présents en sous sol à cet endroit ne permettent pas l'augmentation du dispositif. Ce type de dispositif est en effet réglementé, la ville travaille en partenariat avec le SITTOMAT pour de prochaines implantations devant l'hôtel le Kyriad puis dans d'autres secteurs de la ville.
La demande de prêt de clé et de communication auprès des habitants sera étudiée lors de la réunion du 17 décembre.

En l'absence d'autres questions, Martial LEROY lève la séance, il est 20h30.